



Garantie bancaire en cas de fermeture de la banque

Par **joyce94**, le **19/08/2011** à **13:32**

Bonjour,rrnrrnJe m'inquiète énormément, je suis invalide, et toutes mes économies sont à la même banque, qui ne va pas fort ces derniers temps.rnrnJ'ai lu qu'en cas de faillite bancaire, il y avait une garantie de 70 000 euros par personne et par banque.rnrnEst-ce exact ?rnrnSi on a davantage que 70 000 euros dans une banque, a t'on interet a ouvrir un autre compte dans une autre banque, pour ne pas dépasser 70 000 euros d'argent par banque et ainsi etre garanti si faillite ?rnrnSi oui, quelle banque semble la plus sure aujourd'hui ?rnrnMerci beaucoup.